



CLASSIQUES
GARNIER

GALPÉRINE (Élise), « Principe », *La Vraie Histoire de John Doe*, p. 11-11

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08338-2.p.0011](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08338-2.p.0011)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRINCIPE

D'une tapisserie normande à une cour devenue suprême, les oppositions entre pouvoir royal et barons, cours royales et cours locales, ont zébré les siècles de leurs conflits parfois sanglants. Les cours royales ont triomphé. Pour le peuple de navigateurs, de voyageurs et de marchands, le juge use d'une fiction : les contentieux d'outre-mer seront jugés à Londres, puisqu'aussi bien, le préjudice est subi à terre. À la fin du xvii^e siècle, un juge, Matthew Hale, défend le procédé : « Bien que la fiction montre quelque chose qui n'est pas, il n'existe cependant pas de système de droit bien ordonné, même le droit civil, qui n'ait pas de fictions³ ». L'usage des fictions et le romanesque dans le droit : ce dont il est question⁴.